



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Fabien-de-Panet tenue le 1er juin 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 195, rue Bilodeau, à Saint-Fabien-de-Panet et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Benoît Guénard
Siège #2 - Michaël Mailhot
Siège #3 - Isabelle Grondin
Siège #4 - Rock Millier
Siège #5 - Dominic Gonthier
Siège #6 - Réal Francoeur

Est/sont absents:

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par la mairesse Gladys Mercier et le directeur général et greffier-trésorier Martin Blanchet est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la mairesse ouvre la séance à 19h30.

26-06-113

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: Rock Millier
APPUYÉ PAR: Dominic Gonthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 1er juin 2026 tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 7 avril 2026
 - 3.2 - Séance ordinaire du 4 mai 2026
- 4 - LÉGISLATION
 - 4.1 - Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 390-2026 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 - Reconnaissance d'une initiative antérieure en matière de développement résidentiel
 - 5.3 - Versement d'une compensation salariale pour l'intérim à la direction générale
 - 5.4 - Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au Programme de supplément au loyer (PSL) régulier
 - 5.5 - Demande de subvention pour la location de la salle communautaire (CRECA)
- 6 - POINT D'INFORMATION
 - 6.1 - Compte-rendu de la Table des maires de la MRC de Montmagny
 - 6.2 - Compte-rendu autre
- 7 - CORRESPONDANCE
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - VOIRIE



- 9.1 - Appels d'offres pour les contrats de déneigement des chemins publics et stationnements municipaux
- 9.2 - Octroi du contrat de balayage de rues
- 9.3 - Autorisation d'achat de ponceaux métalliques
- 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 10.1 - Branchement des gicleurs des Habitations Panet au réseau d'aqueduc municipal
- 11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 11.1 - Réponse à l'offre d'achat du 187, rue Boutin
 - 11.2 - Non-recevabilité d'une demande d'usage conditionnel en zones CcM.1 (centre-ville) et Fc.13 (rural)
 - 11.3 - Lancement du concours de fleurs de l'été 2026
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Création d'un comité organisateur pour le 125e de la Municipalité et appel d'intérêt
- 13 - VARIA
 - 13.1 - Demande d'autorisation de travaux sur un segment de sentier - Club Quad du Parc
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

26-06-114

3.1 - Séance ordinaire du 7 avril 2026

IL EST PROPOSÉ PAR: Isabelle Grondin
APPUYÉ PAR: Rock Millier

ET RÉSOLU l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE

26-06-115

3.2 - Séance ordinaire du 4 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR: Benoît Guénard
APPUYÉ PAR: Michaël Mailhot

ET RÉSOLU l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - LÉGISLATION

4.1 - Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 390-2026 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus

Avis de motion est donné par le conseiller Benoît Guénard à l'effet qu'il sera soumis, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 390-2026 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus. Le présent règlement sera adopté conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.



Le présent règlement a pour objet d'édicter les valeurs et obligations en matière d'éthique et de déontologie des élus.

Copie dudit règlement est déposée séance tenante. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

5 - ADMINISTRATION

26-06-116

5.1 - Adoption des déboursés et comptes à payer

CONSIDÉRANT les comptes payés et à payer déposés au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

Sous-total des comptes payés	52 555,70 \$
Sous-total des comptes à payer	76 076,75 \$
Total	128 632,45 \$

IL EST PROPOSÉ PAR: Michaël Mailhot
APPUYÉ PAR: Réal Francoeur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE ratifier les comptes payés d'un montant de 52 555,70 \$;

ET D'autoriser le paiement des comptes à payer d'un montant de 76 076,75 \$.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Martin Blanchet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet certifie et déclare que les sommes pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire sont disponibles.

Martin Blanchet
Directeur général et greffier-trésorier

ADOPTÉE

26-06-117

5.2 - Reconnaissance d'une initiative antérieure en matière de développement résidentiel

CONSIDÉRANT QU'à la suite du veto de la mairesse sur la résolution numéro 26-04-069 concernant une initiative antérieure de développement résidentiel, le Conseil a rejeté la résolution telle qu'énoncée en raison d'éléments nouveaux soumis par la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE lesdits éléments soumis satisfont le Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR: Isabelle Grondin
APPUYÉ PAR: Rock Millier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder, à titre de règlement complet et final, une aide financière maximale de 4 000 \$ au matricule 2870 46 0109, laquelle sera appliquée aux taxes municipales des années 2026 et 2027, et ce, conditionnellement à l'acquittement de toutes taxes et modes de tarification comprenant les arrérages et intérêts imposés ou exigés en regard de l'immeuble;



ET D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier et la mairesse à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE

26-06-118

5.3 - Versement d'une compensation salariale pour l'intérim à la direction générale

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe à la direction générale a assumé la fonction de directrice générale et greffière-trésorière par intérim durant la vacance dudit poste;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'embauche du nouveau titulaire en date du 5 mai 2026, l'adjointe fait face à un surcroît de travail pour assurer le transfert des dossiers;

IL EST PROPOSÉ PAR: Benoît Guénard

APPUYÉ PAR: Isabelle Grondin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le versement d'une compensation salariale à l'adjointe à la direction générale rétroactive, pour la période comprise entre le 5 et le 23 mai 2026, le tout conformément à la proposition faite par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

26-06-119

5.4 - Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au Programme de supplément au loyer (PSL) régulier

CONSIDÉRANT le Programme de supplément au loyer (PSL) permet à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements privés, des coopératives et autres types d'habitation admissibles et d'obtenir une subvention;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à une telle initiative;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michaël Mailhot

APPUYÉ PAR: Réal Francoeur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE signifier l'intérêt de la Municipalité, via son Office d'Habitation, à soutenir une (1) unité dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) régulier;

QUE le conseil municipal accepte de payer sa contribution de 10% du programme tel que prévu à l'entente de gestion PSL (incluant les frais de livraison unique, frais de gestion mensuelle, etc).

QUE le conseil autorise le directeur générale et la mairesse à signer l'entente du programme PSL.

ADOPTÉE

26-06-120

5.5 - Demande de subvention pour la location de la salle communautaire (CRECA)

CONSIDÉRANT QUE le CRECA a loué la salle communautaire le 27 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la location est fixé au règlement numéro 387-2026 à 375 \$ par jour;

CONSIDÉRANT QUE le CRECA demande une subvention pour couvrir le coût de location;



IL EST PROPOSÉ PAR: Rock Millier
APPUYÉ PAR: Benoît Guénard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder une subvention de 50 % des coûts de location au CRECA.

ADOPTÉE

6 - POINT D'INFORMATION

6.1 - Compte-rendu de la Table des maires de la MRC de Montmagny

La mairesse Gladys Mercier présente le compte-rendu des récentes décisions prises à la Table des maires de la MRC de Montmagny.

6.2 - Compte-rendu autre

7 - CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier Martin Blanchet dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1er Mai et le 31 Mai 2026 comme suit :

Date de réception	Destinateur	Objet
2026-05-13	Marc-André Prévost	Avis de non renouvellement du bail de la crèmerie

Les correspondances peuvent être consultées au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture ou sur demande écrite par courriel.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - VOIRIE

26-06-121

9.1 - Appels d'offres pour les contrats de déneigement des chemins publics et stationnements municipaux

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de déneigement des chemins publics et stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de diviser le contrat en deux pour intéresser davantage de soumissionnaires locaux et régionaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: Réal Francoeur
APPUYÉ PAR: Benoît Guénard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'appel d'offres public sur le Système électronique du gouvernement (SÉAO) pour le contrat de déneigement des chemins publics;

ET DE procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des différents entrepreneurs en déneigement de la région pour les stationnements municipaux.

ADOPTÉE

26-06-122

9.2 - Octroi du contrat de balayage de rues

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics est en processus de demande de prix et/ou d'appel d'offres sur invitation pour le contrat de balayage de rues;



CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent se réaliser dans les meilleurs délais pour assurer le confort des usagers de la route et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR: Dominic Gonthier

APPUYÉ PAR: Rock Millier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder le contrat de balayage de rues au plus bas soumissionnaire conforme selon les crédits budgétaires requis;

ET D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE

26-06-123

9.3 - Autorisation d'achat de ponceaux métalliques

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement urgent de ponceaux situés dans le rang Saint-Jean-de-Brébeuf et sur la route Lemieux;

CONSIDÉRANT que les caractéristiques de ces sites, notamment une épaisseur de remblai supérieure insuffisante pour répondre aux recommandations minimales applicables aux ponceaux de plastique, requièrent l'utilisation d'une structure offrant une résistance accrue aux cycles de gel et de dégel ainsi qu'aux charges imposées par la circulation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de privilégier l'installation de ponceaux métalliques afin d'assurer la durabilité des infrastructures et la sécurité des usagers à long terme;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues excèdent le pouvoir d'autorisation de dépenses accordé au directeur des travaux publics et nécessitent l'approbation du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michaël Mailhot

APPUYÉ PAR: Isabelle Grondin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Huot au montant de 5 553,23 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture des ponceaux requis;

QUE le conseil municipal autorise l'administration municipale à procéder à cette dépense et à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

26-06-124

10.1 - Branchement des gicleurs des Habitations Panet au réseau d'aqueduc municipal

CONSIDÉRANT l'obligation des Habitations Panet de se doter de gicleurs pour assurer la sécurité incendie des lieux;

CONSIDÉRANT QU'à la réception des plans et devis d'ingénierie, le directeur des travaux publics souhaite obtenir des soumissions pour sous-traiter le raccordement en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité exige une contribution financière de 2 000 \$



aux propriétaires privés souhaitant se raccorder au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préliminaire des coûts des travaux est plus élevée que la contribution privée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires requis n'ont pas été prévus au budget 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR: Réal Francoeur

APPUYÉ PAR: Rock Millier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le branchement des gicleurs des Habitations Panet au réseau d'aqueduc conformément aux plans et devis d'ingénierie soumis;

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux appels d'offres et demandes de prix requis auprès des sous-traitants;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à conclure les contrats requis selon le meilleur scénario (coûts / bénéfices);

ET D'affecter le surplus libre non affecté au paiement des sommes excédentaires.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

26-06-125

11.1 - Réponse à l'offre d'achat du 187, rue Boutin

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-12-299 adoptée à la séance ordinaire du 1er décembre 2025 relativement à la vente de l'immeuble situé au 187, rue Boutin;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée le 5 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR: Benoît Guénard

ET APPUYÉ PAR: Michaël Mailhot

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE proposer une contre offre selon les modalités recommandées par l'administration municipale

ADOPTÉE

26-06-126

11.2 - Non-recevabilité d'une demande d'usage conditionnel en zones CcM.1 (centre-ville) et Fc.13 (rural)

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel sur un terrain situé majoritairement en zone CcM.1 (centre-ville) et chevauchant également la zone Fc.13 (rural) afin de permettre la garde de chevaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a traité la demande le 21 janvier 2026 et a recommandé au Conseil de procéder à des vérifications supplémentaires notamment sur la disposition du fumier (risques de contamination des eaux souterraines);

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée par les services d'inspection démontre que la superficie du terrain visé ne permet pas de respecter les normes provinciales édictées au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (Q.2-r 40) quant aux distances minimales à respecter des puits desservant son propre bâtiment ainsi que ceux avoisinants (300 mètres dans le cas d'un agglomération de 3 maisons et plus);

IL EST PROPOSÉ PAR: Benoît Guénard

APPUYÉ PAR: Rock Millier



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE reconnaître la non recevabilité de la demande d'usage conditionnel en zones CcM.1 (centre-ville) et Fc.13 (rural) pour permettre la garde de chevaux;

D'exiger la cessation de l'usage de garde de chevaux (pension), compte tenu des risques de contamination des eaux souterraines et des puits avoisinants, dans les plus brefs délais;

ET DE mandater le service d'inspection de la MRC de Montmagny à délivrer tout constat d'infraction requis devant le refus du propriétaire de se conformer.

ADOPTÉE

26-06-127

11.3 - Lancement du concours de fleurs de l'été 2026

IL EST PROPOSÉ PAR: Isabelle Grondin

ET APPUYÉ PAR: Michaël Mailhot

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler le concours de fleurs pour l'été 2026 ;

ET D'attribuer aux lauréats les prix suivants :

- 1er prix : 150 \$
- 2e prix : 125 \$
- 3e prix : 100 \$

ADOPTÉE

12 - LOISIRS ET CULTURE

26-06-128

12.1 - Création d'un comité organisateur pour le 125e de la Municipalité et appel d'intérêt

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soulignera ses 125 années d'existence en 2029;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'en faire un événement communautaire rassembleur et porteur;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michaël Mailhot

ET APPUYÉ PAR: Dominic Gonthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE créer un comité organisateur pour le 125e de la Municipalité;

ET DE lancer un appel d'intérêt auprès de la communauté pour recruter des bénévoles.

ADOPTÉE

13 - VARIA

26-06-129

13.1 - Demande d'autorisation de travaux sur un segment de sentier - Club Quad du Parc



CONSIDÉRANT la demande déposée le 31 mai 2026 par le Club Quad du Parc visant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux correctifs sur un segment de sentier situé entre le rang 6 et le village, à proximité de l'ancien terrain de golf;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection de la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ) identifiant la nécessité d'effectuer certaines interventions afin d'assurer la conformité et la sécurité du tracé;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés consistent notamment à remplacer la calvette existante et à procéder à une évaluation du drainage afin de déterminer si des travaux complémentaires sont requis pour assurer la stabilité du secteur;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un réseau récréotouristique sécuritaire, durable et conforme aux normes applicables;

CONSIDÉRANT que les travaux seront réalisés sous la responsabilité du Club Quad du Parc, à ses frais, et dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR: Réal Francoeur

APPUYÉ PAR: Rock Millier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le Club Quad du Parc à procéder aux travaux correctifs décrits dans sa demande datée du 31 mai 2026 sur le segment de sentier visé;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'obtention, par le Club Quad du Parc, de toutes les autorisations gouvernementales ou réglementaires requises, le cas échéant;

QUE les travaux soient réalisés sous l'entière responsabilité du Club Quad du Parc, sans frais pour la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet;

QUE le Club Quad du Parc s'assure de remettre les lieux dans un état satisfaisant à la suite des travaux et de maintenir les mesures de sécurité appropriées pendant leur exécution.

ADOPTÉE

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Neuf personnes assistent à la séance. Les questions posées concernent les sujets suivants :

- Chats errants
- Insalubrité
- Coopérative de logement

26-06-130

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Rock Millier de lever à séance à 20h22.

Gladys Mercier, mairesse

Martin Blanchet, directeur général
et greffier-trésorier



Je, soussignée, Gladys Mercier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gladys Mercier, mairesse